

Bussus-Bussuel : le village soigne son cadre

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, présidé par Mme Jeanine Decoene a voté le compte administratif 1989 et le budget supplémentaire 1990. Les crédits ouverts à la section « investissement » sont destinés à financer l'achat d'une tondeuse à gazon et de plantations dans le cadre du « plan vert ». Une réunion de la commission d'environnement est prévue en collaboration avec les responsables de la société de chasse et de la Fédération des chasseurs pour organiser ces plantations. Dans la section « fonctionnement » une subvention a été votée pour le stagiaires qui a effectué les travaux d'entretien dans la commune.

Après avoir pris connaissance du « projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République », proposé par le ministre Pierre Joxe, le conseil municipal a rejeté ce texte qui selon lui, *« si il adopté dans sa rédaction actuellement, conduirait notamment à la disparition pure et simple des communes rurales »*.

Devant le succès remporté par les balades nocturnes en car organisées par le syndicat Ponthieu-Marquenterre, et depuis cette année dans le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, où les jeunes se sont intéressés à l'animation de ces soirées, il s'est avéré pour les élus que cette idée était à reconduire et à développer ultérieurement. Il faut également noter qu'une aire de stationnement, avec apport de graviers, a été aménagée pour les cars, et que les abords des ruines de l'antique chapelle ont été soigneusement entretenus.

Enfin, le dernier mois de l'ordre du jour a été consacré à la proposition émise par la société « stage de tennis en Picardie » de Villers-sous-Ailly, de constituer avec des collectivités, une société d'économie mixte. Compte-rendu a été donné pour information, d'une réunion qui s'est tenue à Ailly-le-Haut-Clocher avec les délégués du S.I.Vo.M. sur ce sujet: réunion qui s'est soldée par le refus du S.I.Vo.M. de participer à cette éventuelle société.



Les abords des ruines de la chapelle d'Emimont ont été aménagés.

CP 18/10/90